

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 NOVEMBRE 2014

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2014 à 19 heures 30, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain lebouc, Thierry Beaudou, Matthieu Claeys, Laurent Thafournel, Christian Dermont, Natacha Beaufils, Jean-Marie Stravaux, Anthony Carlès, Céline Cantrel.

Absents excusés : Christophe Baudin, Catherine Benoits.

Pouvoirs : Catherine Benoits donne pouvoir à Alain Lebouc.
Christophe Baudin donne pouvoir à Matthieu Claeys.

Thierry Beaudou est nommé secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2014.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération concernant l'adhésion d'assurance du personnel.

Rapport des commissions et des réunions

<u>Commission</u>	<u>Délégués</u>	<u>Remarques</u>																																																												
finances	Alain Lebouc	<p>Point sur les finances locales :</p> <table border="1"><thead><tr><th colspan="5">BALANCE VUE GLOBALE au 27/11/14</th></tr><tr><th></th><th>Budget autorisé</th><th>Réalisé</th><th>Disponible</th><th>% Dispo</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="5">Fonctionnement</td></tr><tr><td>Dépenses</td><td>191 769,57</td><td>76 545,79</td><td>115 223,78</td><td>60,08</td></tr><tr><td>Recettes</td><td>191 769,57</td><td>156 701,13</td><td>35 068,44</td><td>18,29</td></tr><tr><td>Excédent</td><td></td><td>80 155,34</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="5">Investissement</td></tr><tr><td>Dépenses</td><td>189 929,75</td><td>140 014,64</td><td>49 915,11</td><td>26,28</td></tr><tr><td>Recettes</td><td>189 929,75</td><td>161 701,89</td><td>28 227,86</td><td>14,86</td></tr><tr><td>Excédent</td><td></td><td>21 687,25</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="5">RESULTAT GLOBAL</td></tr><tr><td>Excédent</td><td></td><td>101 842,59</td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	BALANCE VUE GLOBALE au 27/11/14						Budget autorisé	Réalisé	Disponible	% Dispo	Fonctionnement					Dépenses	191 769,57	76 545,79	115 223,78	60,08	Recettes	191 769,57	156 701,13	35 068,44	18,29	Excédent		80 155,34			Investissement					Dépenses	189 929,75	140 014,64	49 915,11	26,28	Recettes	189 929,75	161 701,89	28 227,86	14,86	Excédent		21 687,25			RESULTAT GLOBAL					Excédent		101 842,59		
BALANCE VUE GLOBALE au 27/11/14																																																														
	Budget autorisé	Réalisé	Disponible	% Dispo																																																										
Fonctionnement																																																														
Dépenses	191 769,57	76 545,79	115 223,78	60,08																																																										
Recettes	191 769,57	156 701,13	35 068,44	18,29																																																										
Excédent		80 155,34																																																												
Investissement																																																														
Dépenses	189 929,75	140 014,64	49 915,11	26,28																																																										
Recettes	189 929,75	161 701,89	28 227,86	14,86																																																										
Excédent		21 687,25																																																												
RESULTAT GLOBAL																																																														
Excédent		101 842,59																																																												
		<p><u>Préprogrammation 2015/2016</u> La commission des finances propose au conseil municipal les orientations suivantes en terme de projets pour les années 2015/ 2016 : Projets priorités :</p> <ul style="list-style-type: none">• Entretien du chemin de la Mine (émulsion gravillonnée type bicouche)• La mise aux normes des ERP (Etablissement Recevant du Public) pour l'accès aux personnes à mobilité réduite à savoir :<ul style="list-style-type: none">○ La salle communale classée ERP3○ La mairie en ERP4○ L'église en ERP3 <p>La loi nous y obligeant, sous peine d'amende dans un délai de 3 à 6 ans.</p>																																																												

		<p>La commission s'est interrogée sur la nécessité de se rapprocher d'un maître-œuvre maîtrisant les aspects réglementaires afin de diagnostiquer et d'évaluer les besoins financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remise en état du chemin entre le CR 14 La Ruelle et la RD 88 route de la Fosse au Loup pour permettre le cheminement des piétons. • Création en relation avec le SMBV d'une mare route de la Fosse au Loup dans le cadre du schéma de gestion des eaux pluviales. • Autofinancement de la réfection des toitures de la sacristie et du clocher de l'église en attendant le versement des subventions. • Pose de carrelage sous la cimaise pour protéger le bas des murs dans la salle communale. • Remplacement de la débroussailleuse. • Changement des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération. (EB10 et EB20) • Réflexion sur la possibilité de basculer le réseau télécoms sur le réseau aérien d'éclairage public au hameau de Gueulleville. • Aménagement du local pour les produits inflammables : <ul style="list-style-type: none"> ○ Armoire ○ Etagères ○ ..
Réunion	Délégués	Remarques
SMBV	Christian Dermont	Rappel des 2 réunions du SMBV : Election des membres du bureau. Gestion des dossiers en cours.
SIAEPPA	Christian Dermont	Gestion des dossiers en cours.
SDE76	Alain Lebouc	Confirmation des travaux d'Eclairage Public(EP) au hameau de Gueulleville. Projet de remplacement de l'armoire de l'EP du bourg en dysfonctionnement depuis plusieurs mois (Horloge astronomique)

Arrêté n°9/2014

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a pris un arrêté municipal de virement de crédit.

<u>Dépenses imprévues : (020)</u>	<u>Recettes d'Investissement</u>	
Achat de matériel	Armoire phytosanitaire Bac de rétention produit inflammable	- 865.00 € + 480.00 €
	Remplacement Horloge Astronomique EP le bourg	+ 385.00 €

Délibération n°42/2014

Approbation du PMAVE modifié (PAVE).

Monsieur le Maire présente le nouveau Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics (PAVE) prenant en compte les remarques de la Direction des Routes autorité gestionnaire des voies.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, et notamment son article 45,

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658,

Vu la délibération n°9/2012 du 8 mars 2012 autorisant Monsieur le Maire a la démarche PAVE,

Vu la délibération n°33/2013 du 4 octobre 2013 approuvant l'élaboration du PAVE,

Vu les axes d'études retenus,

Vu la programmation des aménagements proposés : cette programmation fera l'objet d'une révision annuelle, votée par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après qu'il en ait pris connaissance et en ait délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics tel que présenté et annexé.

Ce nouveau Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics (PAVE) sera transmis à Monsieur le Préfet pour validation.

Délibération n°43/2014

Remplacement horloge astronomique.

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement pour le remplacement de l'horloge astronomique qui ne fonctionne plus, l'horloge astronomique commandant l'éclairage public du bourg.

Le montant H.T des travaux s'élève à 784.24 €.

La participation du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE76) s'élève à 557.90 €.

La participation de la commune est de 383.40 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

Délibération n°44/2014

Travaux toiture de l'église (sacristie & clocher).

Monsieur le Maire présente les devis concernant les travaux de couverture pour la réfection des toitures de la sacristie et du clocher de l'église. 3 entreprises ont répondu à notre demande :

L'entreprise Baudouin HENRY de Motteville 76760, moins disante, est retenue pour un montant de 5835,52 € TTC pour la toiture de la sacristie et de 12781,66 € TTC pour la toiture du clocher soit un total de 18 617,38 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses			Recettes		% financement
Couverture Sacristie	4 925,02 €	HT	DETR estimation		
			20%	985,00 €	5,29%
	CG subvention sollicitée minimum 20%	985,00 €	5,29%		
	5 417,52 €	TTC			
Couverture Eglise	8 419,87 €	HT	DETR estimation		
			20%	1 683,97 €	9,05%
	CG subvention sollicitée minimum 20%	1 683,97 €	9,05%		
	9 261,86 €	TTC			
Echafaudage Sacristie	380,00 €	HT	DETR estimation		
			20%	76,00 €	0,41%
	CG subvention	10%	38,00 €	0,20%	
	418,00 €	TTC			
Echafaudage Eglise	3 200,00 €	HT	DETR estimation		
			20%	640,00 €	3,44%
	CG subvention	10%	320,00 €	1,72%	
	3 520,00 €	TTC			
			Restes à réaliser BP 2014	5 000,00 €	26,86%
			Investissement BP 2015	7 205,42 €	38,70%
	16 924,89 €	HT			100,00%
Coût Total	18 617,38 €	TTC	Recettes Totales	18 617,38 €	TTC

Financement communal

65,56%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;
- mandate monsieur le Maire pour solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la préfecture de Rouen au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2015 et auprès du conseil général dans le cadre du Contrat de Proximité et Solidarité 2015/2016.

A noter :

Le Conseil municipal demande avant la validation des devis de vérifier auprès de l'entrepreneur les quantitatifs ainsi que qualité des crochets prévus.

Une rencontre avec l'entrepreneur est prévue le 3 décembre 2014

Contrat d'Assurance du Personnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour la commune n'a pas de contrat d'assurance du personnel. Un devis a été demandé à GROUPAMA qui s'élève à 317.30 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de prendre le contrat d'assurance du personnel.

Questions et Informations diverses.

Information Périscolaire (TAP) :

En date du 8 octobre, seul 2 enfants d'Amfreville-Les-Champs sont inscrits aux activités liées au Temps d'Activité Périscolaires (TAP).

Monsieur le maire rappelle que la participation demandée aux parents est prise en charge par la commune.

Pour la participation communale nous sommes en attente des décisions de la commune de Doudeville.

Taxe d'Aménagement :

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue du Département au sujet de l'exonération de la part départementale de la Taxe d'Aménagement des abris de jardin de moins de 20m².

Cette nouvelle application entrera en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 2015.

La part communale a déjà été supprimée (cf. compte rendu du 12/09/2014)

Subventions Associations :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu des remerciements pour les subventions attribuées aux associations Vie et Espoir, ADMR et G.E.S.T et D.I.M.

ARS

Monsieur le maire informe qu'il a reçu une plaquette élaborée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui fait le point sur le risque sanitaire lié au virus Ebola.

Cette plaquette est disponible en mairie.

Inventaire église

L'Art Religieux de Seine-Maritime se déplacera à Amfreville-Les-Champs le 18 décembre 2014 à 9 heures 30 afin d'établir pour la conservation départementale, l'inventaire du mobilier de la sacristie et de l'église Saint Pierre, ainsi que l'inventaire général des objets et édifices les plus remarquables (statues, vitraux, orfèvrerie, vêtements liturgiques). A l'issue de cet inventaire une copie sera remise à Mme Le Conservateur en y joignant les photographies qui pourront, si nécessaire, être communiquées à la Gendarmerie.

Course cycliste

Matthieu Claeys informe le conseil municipal qu'une course de vélos aura peut-être lieu sur la commune début avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures et ont signé le registre les membres présents.

La prochaine réunion du conseil est prévue courant février 2015.